

Néanmoins, il a été constaté que des demandes d'aides financières ne sont pas appuyées de contrats-programmes détaillant les actions envisagées et leur évaluation. En outre, aucun suivi et contrôle de l'utilisation de ces subventions n'est assuré par le ministère.

Ces déficiences ont également été constatées au ministère de la jeunesse et des sports.

Les critères d'octroi des subventions par le ministère des moudjahidine ne sont pas clairement définis et les procédures de suivi et de contrôle font défaut.

Sur les 39 associations bénéficiaires de subventions dans le cadre de l'opération planifiée "subventions pour la réalisation des monuments et des cimetières de chouhada", les pièces consultées à la sous-direction du budget sont des situations financières partielles de 17 associations qui ne constituent nullement des éléments suffisants pour le suivi et le contrôle.

Par ailleurs et alors même que les subventions allouées au mouvement associatif ont été fréquemment utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles étaient destinées, comme il ressort du constat auquel le ministère des moudjahidine est lui-même parvenu en 1993, les prévisions d'aide financière à octroyer par le ministère audit mouvement, ont accusé en 1994 une augmentation de 20.150.000 DA soit 67,50% par rapport à l'exercice précédent.

## **2-Appréciation de la fiabilité des prévisions à travers l'exécution des budgets**

L'analyse des résultats de l'exécution des budgets sur la période 1991 à 1994 a conduit aux constats suivants :

### **2.1-Non-respect des orientations de la note méthodologique**

Les crédits demandés par le ministère du travail et de la protection sociale en 1991 pour les chapitres 34-90 "parc automobile" et 43-31 "bourses, stages, indemnités de stages, pré-salaires, frais de formation" ont subi de fortes réductions respectivement de 79,16% et 85% lors de la fixation des dotations budgétaires en raison du non-respect par le ministère des orientations de la note méthodologique appelant à la limitation de ce type de dépenses.

### **2.2-Des crédits alloués supérieurs aux crédits demandés**

Certains chapitres du budget du ministère des moudjahidine pour les exercices 1992 à 1994 et particulièrement ceux relatifs aux rémunérations ont bénéficié de dotations budgétaires supérieures aux prévisions arrêtées dans une proportion variant entre 2% et 550%. C'est le cas également des chapitres abrités dans la rubrique "dépenses diverses" du budget du ministère de la jeunesse et des sports dont les crédits alloués pour 1994 sont supérieurs aux prévisions de 30,46%.

### **2.3-Faible degré de maîtrise de la prévision**

Quelques chapitres du budget du ministère des moudjahidine abrités dans les rubriques "dépenses diverses", "action éducative et culturelle" et "action sociale" accusent sur les exercices 1992 à 1994 une faible consommation par rapport à des prévisions de dépenses nettement plus élevées : les taux constatés varient entre 2% et 25%.